

COMPOSITION DU DOSSIER

Pour les autres pièces, il convient de se référer au dossier complet du PLU.

01. Note de présentation de la Modification simplifiée n°1 (27 janvier 2016)
02. Note de présentation de la Modification simplifiée n°2 (26 février 2020)
03. Note de présentation de la Révision allégée n°1 (28 septembre 2021)
04. Note de présentation de la révision allégée n°2 (décembre 2025)
05. Note de présentation de la modification n°1 (décembre 2025)

1. RAPPORT DE PRESENTATION

2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

3. REGLEMENT :

- 3A. REGLEMENT - DOCUMENT ECRIT
- 3B. PLAN DE ZONAGE – Partie Ouest (1/5000°)
- 3C. PLAN DE ZONAGE – Partie Est (1/5000°)
- 3D. PLAN DE ZONAGE – Bourg centre, Les Barrigards et Hameau de Buisson (1/2000°)
- 3E. PLAN DE ZONAGE – Hameau de Corcelles (1/2000°)
- 3F. CAHIER DE RECOMMANDATIONS ARCHITECTURALES, URBAINES ET PAYSAGERES - CRAUP

4. ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION - objet de la modification n°1

5. ANNEXES ET INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

- 5A. PLAN ET LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE
 - 5A₁. Plan des Servitudes d'Utilité Publique
 - 5A₂. Notice des Servitudes d'Utilité Publique
- 5B. PLAN DU RESEAU D'EAU POTABLE ET D'EAUX USEES
- 5C. RISQUES LIES AUX MOUVEMENTS DE TERRAIN : ALEA RETRAIT / GONFLEMENT DES ARGILES, SISMICITE, CAVITES SOUTERRAINES
- 5D. RISQUES LIES A L'EAU : INONDATIONS, REMONTEES DE NAPPES
- 5E. ARRETE RISQUE D'EXPOSITION AU PLOMB
- 5F. ARRETE CLASSEMENT SONORE
- 5G. PLAN DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN (D.P.U.)
- 5H. CLASSEMENT DU SITE CÔTE NORD DE BEAUNE

MODE D'EMPLOI

- Rechercher sur les **documents graphiques** (pièces 3B, 3C, 3D, 3E), la zone où votre terrain est situé, et s'il est concerné par un emplacement réservé, ...
- Consulter dans le **règlement** (pièce écrite 3A) :
 - a) Les dispositions générales (titre I)
 - b) La règle applicable à la zone concernée (titre II, III, IV, V)
 - c) Eventuellement les dispositions s'appliquant à l'emplacement réservé (titre VII), ...
- Vérifier sur l'annexe "**servitudes d'utilité publique**" (pièces 5A), si votre terrain est grevé d'une telle servitude.
- Vérifier avec les autres annexes, si votre terrain est concerné par d'autres informations, ...